



## PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 19h30  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Philippe Herminjard  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV », [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)  
et [www.youtube.com](http://www.youtube.com)**

**08 / 2024**

M. le Président ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter les débats, au public, aux téléspectateurs et internautes, ainsi qu'aux agents communaux qui assurent la bonne marche des séances.

### 1. Appel

73 personnes présentes, 26 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Frédéric Vallotton et Sacha Vlajic).

M. le Président annonce l'absence de M. le Syndic pour raison de santé. M. V. Imhof assure la suppléance au Secrétariat municipal, Mme L. Willommet celle des autres services (finances, relations humaines, systèmes d'information, affaires intercommunales et Musée Jenisch). Mme L. Willommet est également excusée, car elle remplace M. le Syndic aux 10 ans de l'association « Écoute Voir » au Théâtre du Reflet, où sont présentes la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et la Conseillère d'État Nuria Gorrite. M. A. Dormond, retenu par une autre séance, arrivera avec un peu de retard.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 novembre 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### 3. Communications du Bureau et correspondance

- Concernant le dépouillement du scrutin du 24 novembre, la préfecture a demandé que des mesures soient prises afin de répertorier et identifier tous les bulletins non conformes. En collaboration avec le Service du système des informations, la rigueur pour le traitement de ces informations sera évidemment prioritaire. Les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'échanger leur bulletin de vote qui ne serait pas conforme peuvent encore le faire le dimanche matin du 24 novembre au bureau de vote, ouvert de 10h00 à 11h00
- Félicitations à notre collègue, M. B. Schobinger, heureux papa pour la deuxième fois !
- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 5 décembre 2024 pour répondre aux interpellations de M. Jérôme Christen (VL) « L'affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l'affichage communal et associatif ? », de M. Patrick Bertschy (PLR) « Comptes et études, éclaircir le brouillard... », de Mme Sandra Marques (PLR) « Vevey...à la recherche du deal perdu ? » et de M. Patrick Bertschy (PLR) « Une mise à jour s'impose ! »  
M. J. Christen a refusé la demande de prolongation de délai le concernant. En cas de nouvelle demande de report, il incombera au Conseil de fixer un délai (art. 96, al. 3 RCC)
- Deux postulats, déposés hors des délais fixés, seront traités lors de la prochaine séance. Il s'agit d'un postulat de M. Hervé Queyranne (da.) « Pour une commission de l'événementiel » et d'un postulat de Mme Sandra Marques (PLR) « Audit externe pour l'amélioration de la gestion des services communaux de Vevey concernant les chefs et les cheffes de service de la Commune »

- Lettre d'un citoyen de Blonay qui se dit gravement préoccupé par la recrudescence de l'insécurité à Vevey. Il se réfère à un événement qui s'est produit le 30 juillet dernier aux abords du Jardin Doret, durant lequel ses enfants et leurs amis ont été mis en danger par une bande de jeunes. Les membres du Conseil qui le souhaitent peuvent consulter ce courrier auprès du Secrétariat municipal
- Lettre de M. L. Brawand qui annonce sa démission du Conseil communal à compter de ce jour

#### **4. Adoption du procès-verbal**

##### **4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024**

Mme S. Dohr réitère sa demande, faite au moment de l'adoption du précédent procès-verbal, que les membres du Conseil soient informés de la procédure formulée par le Canton concernant le traitement des courriers reçus en lien avec la protection des données personnelles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

#### **5. Prestation de serment**

##### **5.1 En remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Jörg Spieldenner, en remplacement de M. Henok Gyger (PS), démissionnaire

M. le Président lui souhaite la bienvenue et espère qu'il aura plaisir à participer aux travaux de notre assemblée.

#### **6. Elections**

Néant.

#### **7. Nominations**

Néant.

#### **8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux**

Mme S. Dohr indique que le groupe Vevey à l'ASR se réunira lundi prochain en lien avec la séance du Conseil intercommunal qui se tiendra le jeudi 21 novembre.

Mme F. Despot signale que le directeur du SIGE est gravement atteint dans sa santé et qu'après de nombreux mois d'absence, il va quitter son poste. Le Comité de direction va donc entreprendre les démarches pour nommer un nouveau directeur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### **9. Préavis / Rapports-préavis**

##### **9.1 Budget 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2024/P32)**

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR).

##### **9.2 Budget communal pour l'exercice 2025 (2024/P33)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Président indique que les propositions d'amendements sont à transmettre au plus tard pour le mercredi 4 décembre à midi afin de faciliter le travail et les débats en plénum.

##### **9.3 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien » (2024/RP34)**

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	UDC	Mme	Fabienne Despot
<u>Membres :</u>	da.	M.	Aurélien Ballif
	PLR	Mme	Maria Boissard
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Monique Gavin
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PLR	M.	Peter Keller
	da.	Mme	Elodie Lopez
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	PLR	Mme	Claire Mollet
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz

9.4 Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 (2024/P35)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	LCVL	M.	Ceki Gülcü
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Dominique Besson
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	M.	Alain Gonthier
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	da.	Mme	Valérie Luccarini
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	PS	M.	Pierre Butty
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PLR	M.	Victor Marinelli
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
	UDC	---	

## 10. Rapports des commissions

### 10.1 Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2024/P28)

Le rapport de la Commission des finances est lu par Mme Emmanuelle Carruzzo-Evéquoz, vice-présidente.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 28/2024, du 9 septembre 2024, sur le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

VU le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

10.2 Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2024/P29)

Le rapport de la Commission des finances est lu par Mme Emmanuelle Carruzzo-Evéquoiz, vice-présidente.

Mme E. Carruzzo Evéquoiz rappelle le vœu de la commission qu'à l'avenir, le budget et les comptes soient présentés sous forme de comptes communaux, avec des comparaisons annuelles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 29/2024, du 9 septembre 2024, sur les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

VU le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

10.3 Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera (2024/P30)

Rapport : Mme Sarah Tobler

M. A. Gonthier revient sur le dernier point des conclusions, à savoir que la révision des articles 10, 19 et 34 des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera nécessite l'approbation des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR. On pourrait ajouter que cela doit se faire dans les mêmes termes, c'est-à-dire que si l'on veut changer la répartition des charges, il faut que tout le monde soit d'accord. Son observation est que, pour être sûr d'avoir un accord, on a trouvé une astuce qui a abouti à ce que chaque commune était prête à payer. On a payé des experts pour finalement arriver à la seule conclusion possible, qui était que toutes les communes se mettent d'accord sur ce qu'elles étaient prêtes à verser, et cela revenait à peu près aux proportions définies à la fondation de l'ASR. Ce sont les limites de ce genre d'associations de communes ; il n'existe pas une majorité démocratique régionale qui pourrait imposer quoi que ce soit. C'est l'autonomie communale et la convergence des intérêts de chacune des communes qui règle la question. On a donc passé beaucoup de temps, beaucoup de personnes ont travaillé sur cette révision des statuts pour aboutir en fin de compte à quelque chose qui était inévitable et prévisible dès le début.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 30/2024, du 9 septembre 2024, sur la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera,

VU le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'accepter la révision des articles suivants des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera et de son annexe, selon la nouvelle teneur mentionnée ci-après, soit :

- **Article 4 – Membres**

Les membres de l'association sont les communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux.

- **Article 10 – Composition**

Le Conseil intercommunal, formé des délégués des communes associées, comprend :

1. Une délégation fixe composée pour chaque commune de deux représentants désignés par le Conseil communal. Un membre de la Municipalité ne peut pas être membre du Conseil intercommunal.
2. Une délégation variable composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de deux mille habitants et désignée par le Conseil communal.

Ces délégués doivent avoir la qualité d'électeur dans la commune.

Le dernier recensement cantonal officiel, précédant le début de chaque législature, est déterminant pour fixer le nombre d'habitants.

- **Article 19 – Composition**

Le Comité de direction est composé d'un délégué de chaque municipalité des communes membres de l'association. Les délégués sont des conseillères municipales et conseillers municipaux en fonction, nommés par le Conseil intercommunal. Le Comité de direction est élu pour la durée de la législature.

En cas de vacance, le Conseil intercommunal pourvoit sans retard aux remplacements. Le mandat des membres du Comité de direction ainsi nommés prend fin à l'échéance de la législature en cours.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Comité de direction perd sa qualité de Conseiller municipal.

- **Article 34 - Répartition des charges entre les communes**

1. Les charges relatives aux tâches principales des Services de police et d'ambulance (ex-CSU) telles que définies dans l'annexe aux présents statuts, sont réparties entre les communes membres, au prorata de la population pondérée <sup>II</sup>, ajustée chaque année en fonction de l'évolution démographique moyenne de l'ensemble des dites communes.

Pour déterminer le coefficient de pondération applicable à chacune des communes membres, l'échelle des paliers de population est calculée sur les bases suivantes :

- a. Le nombre d'habitants est basé sur le recensement cantonal officiel de la population au 31.12.
- b. L'évolution démographique correspond à la différence entre :
  - le nombre d'habitants au 31.12. de l'année N-1 pour les comptes ou N-2 pour le budget, et
  - le nombre d'habitants au 31.12.2006 (70'566 hab.), référentiel originel lors de l'entrée en vigueur de l'ASR en 2007.

La différence du nombre d'habitants correspond à un taux de X %, taux de l'évolution démographique de l'année N.

- c. Échelle des paliers ajustés à l'évolution démographique pour l'année N :

Paliers originels (2007) En nombre d'habitants :	Évolution démographique	Coefficients
moins de 1'000	moins de 1'000*(1+X%)	= 2
de 1'001 à 3'500	1'001*(1+X%) 3'500*(1+X%)	= 3
de 3'501 à 6'000	3'501*(1+X%) 6'000*(1+X%)	= 4
de 6'001 à 12'000	6'001*(1+X%) 12'000*(1+X%)	= 5
plus de 12'000	plus de 12'000*(1+X%)	= 6

2. Les charges relatives aux tâches principales du Service de protection civile, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts sont réparties au prorata de la population. <sup>III</sup>

3. Les charges relatives aux tâches principales du SDIS, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts sont réparties au prorata de la population. <sup>V</sup>
4. Les charges relatives aux tâches optionnelles, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts, sont réparties entre les communes concernées selon des clés de répartition spécifiques, soit <sup>II</sup> :
  - Les charges relatives aux tâches « signalisation routière » sont réparties au prorata du nombre d'habitants des communes concernées.
  - Les charges relatives aux tâches « stationnement » sont imputées individuellement à chaque commune concernée.

Sur la base des principes fixés dans le présent article <sup>IV</sup>, les communes versent à l'association une contribution annuelle fixée en francs par habitant ; le recensement cantonal officiel de la population au 31 décembre de l'année précédente fait référence. <sup>II</sup>

L'association sollicite une avance de fonds aux communes membres en facturant mensuellement le 1/12 de la charge annuelle figurant au budget. <sup>IV</sup> »

- **Annexe aux statuts**

**Tâches principales**

Auxquelles participent les communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux.

2. d'octroyer un effet « rétroactif » à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1er janvier 2025 ;
3. de prendre acte que la révision des articles 10, 19 et 34 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera nécessitera une approbation de la part des Conseils communaux de chacune des communes membres de l'ASR (Blonay – Saint-Légier, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux).

**11. Réponses aux interpellations**

**11.1 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Situation d'urgence précaire Vevey – Riviera – Vaud » (2024/RI10)**

Mme S. Dohr remercie la Municipalité pour cette réponse très détaillée et très complexe, qu'elle a dû lire à plusieurs reprises pour comprendre tout ce qui s'est passé ces dernières années sur la Riviera dans le domaine de la précarité. Ce qu'elle a retenu, c'est qu'on a fait un état des lieux en 2021. En 2022, on a mis en place un groupe interdisciplinaire. En 2023, on a donné un mandat à une société pour animer une plateforme. Une étude a été réalisée sur la sécurité d'urbanisme. Récemment, on a créé un groupe de travail « Addictions et espaces publics ». Un groupe de travail s'est constitué également entre les villes, le SAI coordonne deux fois par an des séances dans le cadre de la CRP, la Ville s'est intégrée dans une plateforme opérationnelle cantonale coordonnée par le médecin cantonal, elle a octroyé un mandat jusqu'à la fin de l'année à des médiateurs urbains. Cette réponse représente une bonne base pour continuer à demander à la Municipalité ce qu'elle fait concrètement face à l'augmentation des personnes en situation de précarité, mais elle espère vraiment qu'on ne va pas continuer à faire des études, des enquêtes, au fond à tourner en rond, parce que l'urgence est réelle. La fondation AACTS est toujours fermée le lundi ; il faut trouver une solution.

Mme G. Kämpf, municipale, peine à se taire quand elle entend que la Municipalité et ses services tournent en rond. Elle rappelle que le Canton est responsable de l'action sociale, pour laquelle Vevey verse une participation qui se monte, pour 2025, à près de 20 millions de francs. À la sortie du Covid en 2021, les associations et fondations actives dans la précarité avaient autre chose à faire que de rencontrer les Municipalités. Elles font du travail de terrain. Ce qui leur manque, c'est le temps d'aller voir les autres structures, de se coordonner, de monter des dossiers, de savoir où chercher du financement. C'est là que la Commune peut jouer un rôle. Mais pour cela, elle doit connaître le réseau. De nombreuses plateformes de coordination existent parce qu'il y a différentes régions de sécurité, d'action sociale, de CMS, d'hospitalisation, et si l'on veut que la Ville intervienne au bon endroit, au bon moment, elle doit être partout. La Municipalité a répondu à différentes interpellations qui demandaient si la Ville était coordonnée avec Lausanne, les villes en Suisse alémanique, le Canton. Oui, on a mis tout cela en place. Cette interpellation montre qu'il y a une mauvaise compréhension de ce que fait l'ARAS, de quoi est en

charge un service de cohésion sociale d'une ville comme Vevey et de qui finance AACTS. Il y a effectivement beaucoup d'informations dans cette réponse, mais cela montre aussi tout ce qu'on a mis en place récemment. Il ne faut pas confondre groupes de travail et actions concrètes, qui ne sont pas des études, mais pour que toutes et tous parlent de la même chose, c'est bien de réaliser un diagnostic.

Mme E. Lopez ajoute que des interventions ont eu lieu à plusieurs reprises au Grand Conseil pour demander que le Canton prenne ses responsabilités par rapport aux besoins supplémentaires auxquels sont confrontées les structures à bas seuil, notamment AACTS à Vevey. La dernière fois que le Conseil d'État a été interpellé à ce sujet, la Conseillère d'État Rebecca Ruiz a reconnu que ces structures se trouvaient face à une augmentation de la demande et de leurs besoins, à laquelle elles ne pouvaient pas faire face. Le Canton a reconnu qu'il fallait augmenter les moyens pour pouvoir les aider. Les responsabilités en la matière sont donc aussi cantonales et pas uniquement centrées sur la Municipalité.

Mme J. Minacci rappelle que les budgets alloués à toutes ces structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité sont essentiellement cantonaux, donc de la compétence du Conseil d'État, mais surtout du Grand Conseil, qui valide les budgets. Dans le canton de Vaud, la majorité au Grand Conseil est composée de l'Alliance vaudoise (Centre-PLR-UDC). La gauche demande depuis longtemps des budgets et des prestations supplémentaires dans des mesures de type socio-sanitaires, mais la majorité du Grand Conseil les refuse régulièrement. De nouvelles augmentations seront demandées cette année. Elle invite donc les partis de droite à interpellier leurs collègues cantonaux afin que la majorité du Grand Conseil soutienne ces demandes de budgets supplémentaires.

Mme G. Kämpf, municipale, précise qu'AACTS est toujours fermée le lundi pour des raisons d'organisation et de fonctionnement. Lors de la rencontre entre une délégation municipale, il y a une dizaine de jours, et une délégation du Conseil d'État, le Canton a confirmé qu'il allait renforcer les moyens de la fondation. Par rapport à l'ARAS, le Comité de direction est en train de travailler sur la convention de financement pour la prochaine législature. Le but n'est pas de mettre des barrières, bien au contraire, on est vraiment dans le soutien à cette fondation.

Mme S. Dohr se dit totalement enchantée par ces derniers propos. C'est ce qu'elle souhaitait entendre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 11.2 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!! » (2024/RI11)

M. P. Bertschy trouve cette réponse complète et intéressante. Par rapport aux macarons, une liste d'attente existe-t-elle et un pourcentage maximum est-il attribué en fonction du nombre de places de parc ? Dans ses conclusions, la Municipalité répond que les recettes ont retrouvé leur taux de 2019. C'est très bien. Mais quand on voit certaines places de parc en surface qui sont moins occupées, la Municipalité l'explique par deux raisons. Pour sa part, il en voit une troisième, à savoir que les gens se plaignent de la manière dont Vevey traite les voitures et ne souhaitent plus venir en ville, même pas par un autre moyen. Il souhaite que la Municipalité prenne aussi cet aspect-là en compte pour le futur.

M. A. Dormond, municipal, répond qu'un pointage est réalisé quasiment chaque semaine avec le service et qu'à sa connaissance, il n'y a actuellement pas de liste d'attente pour les macarons « habitants ». Deux macarons « pendulaires » étaient en attente dans un secteur, mais cela s'est réglé la semaine dernière grâce à un tournus assez régulier au niveau des places pendulaires. On garde effectivement toujours un certain pourcentage de places disponibles par zone pour les visites, les entreprises, etc. Il n'a plus le chiffre en tête, mais il figurait sauf erreur dans la réponse à la précédente interpellation de M. P. Bertschy. Par rapport à la baisse dans la fréquentation des places dans l'espace public, la Municipalité fait un autre raisonnement. On observe depuis plusieurs années une augmentation de la fréquentation des transports publics. On a clairement vu aussi, depuis la tarification du stationnement à Plan-Dessous en 2022, un vase communicant entre le nombre de places libres qui s'était amélioré dans le quartier et le nombre de véhicules stationnés dans les parkings en ouvrage. Par rapport aux gens qui ne voudraient plus venir à Vevey parce qu'ils ne s'y sentent pas accueillis, il rappelle que la Municipalité ne défend pas une politique anti-voitures, mais une politique des mobilités. Une récente étude de l'UBS a d'ailleurs placé Vevey en tête des villes romandes attractives. Si nous n'étions plus du tout attractifs, on ne serait pas nommé dans ce genre de classement.

M. A. Gonthier croit se rappeler que c'est 70% du nombre de places du quartier au maximum qui peuvent être attribués sous forme de macarons. Dans la réponse figurait le nombre de macarons attribués par rapport au nombre de macarons possibles ; on voit qu'il y a de la marge. Bizarrement, lors des discussions dans le cadre du référendum, une personne a dit qu'ASR lui avait refusé un macaron alors qu'environ 70 sont disponibles dans le quartier de Plan-Dessus et qu'il remplissait toutes les conditions. Existe-t-il une discordance entre la politique de

la commune et une prudence du côté d'ASR dans l'attribution des macarons, ou bien est-ce qu'il y a aussi des quotas par zones plus petites, ce qu'on pourrait éventuellement imaginer ?

M. A. Dormond, municipal, conçoit peut-être une explication, mais qui mérite d'être vérifiée. Concernant le parking de la rue de Fribourg qu'on va pouvoir mettre à disposition des pendulaires et des habitants de Plan-Dessus en toute fin d'année ou au début de l'année prochaine, les habitants ont reçu un courrier leur indiquant qu'ils pouvaient s'inscrire s'ils souhaitaient obtenir une place dans ce parking. Peut-être y a-t-il eu un malentendu entre les personnes qui se sont inscrites et qui n'ont pas forcément compris qu'elles étaient inscrites sur une liste d'attente et pas pour obtenir un macaron tout de suite ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **12. Communications de la Municipalité**

M. V. Imhof, vice-syndic, indique que, « depuis le début de la législature, la Municipalité est préoccupée par l'impact du deal de rue sur la qualité de vie dans l'espace public à Vevey et soutient pleinement les actions pour lutter contre ce phénomène. Elle intensifie son dispositif internet et un point de situation sous la forme d'une réponse écrite à l'interpellation de Sandra Marques vous sera transmis lors de la prochaine séance du Conseil communal au mois de décembre.

Dans l'intervalle, la Municipalité souhaite vous informer de sa décision de créer une cellule « Deal de rue – DDR ». Cette cellule sera subordonnée directement à la Municipalité in corpore et poursuivra les trois objectifs suivants :

- Renforcer la coordination des mesures déployées entre les services de l'administration et les partenaires externes sécuritaires. Pour rappel, la Municipalité avait annoncé neuf mesures opérationnelles dans sa communication au Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2024. La Municipalité précise cependant que le pilotage des mesures opérationnelles pour chacun des domaines spécifiques reste sous la responsabilité des services compétents et des partenaires externes.
- Mettre en place une veille opérationnelle afin de monitorer l'efficacité des neuf mesures ainsi que la recherche d'informations sur l'évolution du phénomène de deal de rue.
- Définir une stratégie de communication de la Municipalité, les différents domaines spécifiques restant en mains des membres délégués.

La cellule DDR sera pilotée par un mandataire externe spécialisé en gestion de crise. Pour cette mission, il sera « hébergé » administrativement au Secrétariat municipal et bénéficiera de l'appui de la Cellule de gestion des événements majeurs (CGEM) en termes de processus et de procédures. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement**

Néant.

## **14. Questions, vœux, propositions individuelles**

M. le Président rappelle que les interventions ne doivent en rien ressembler à une interpellation, une motion ou un postulat. Il est possible de poser une question simple, proposer un vœu ou faire part d'une information pouvant intéresser l'ensemble du Conseil communal, mais toujours de manière concise.

Mme S. Dohr intervient concernant la nouvelle publication « Vevey infos ». Pour sa part, elle regrette qu'on n'ait pas repris les valeurs formulées dans le programme de législature 2021-2026. En page 8, elle critique fortement la phrase selon laquelle la Municipalité est déterminée depuis le début de la législature à combattre le fléau du deal de rue. Quand on voit toutes les communications et les interventions de ces quatre dernières années, entre autres au mois d'octobre 2020, alors que M. le Syndic était encore conseiller communal, dans laquelle il dit qu'il n'y a pas d'agressions tous les jours, des gens qui sont poussés sur les voies ou forcés de faire quoi que ce soit, qu'il y a effectivement du trafic de produits stupéfiants, mais que cette question de la sécurité des gens qui seraient mis en danger n'existe pas. On a une autre intervention au mois de septembre 2022, dans laquelle la municipale de la sécurité dit que repousser les dealers dans un lieu moins visible n'est pas une solution. Peut-on vraiment croire ce qui est écrit dans ce bulletin ? Pour sa part, elle aimerait un peu plus d'honnêteté dans les informations données aux citoyens.

M. P. Butty s'est vu interpellé par des utilisateurs de l'église Notre-Dame qui participent aux messes et qui étaient surpris de voir que, dans la zone autour de Notre-Dame, le temps de parage n'est autorisé que pour une heure et qu'ils ont reçu plusieurs fois des amendes alors qu'ils participaient à la messe. Pourrait-on réfléchir à peut-être étendre quelque peu les horaires ou être un peu plus souple pendant les heures de messe ?



Mme S. Berrocal souhaite attirer l'attention du Conseil sur un ouvrage qui vient de paraître, co-écrit notamment par le responsable d'Addiction Suisse qui était venu ce printemps faire une présentation devant le Conseil. Ce livre s'intitule « La Suisse et les drogues » et répond à des questions du type : Comment la Suisse a-t-elle, en l'espace de quelques décennies, glissé de l'exploration des substances illégales par des individus en quête d'exotisme à la scène ouverte du Platzspitz où sont morts des centaines de jeunes « toxicomanes » de tout le pays ? Comment a-t-elle pu ensuite, souvent avec l'accord de sa population, mettre en place des mesures aussi controversées que les locaux d'injection, la prescription médicale d'héroïne et le drug checking ? Comment ce pays, célébré alors à travers le monde pour l'audace et le courage de sa politique des quatre piliers, a-t-il pourtant persévéré à punir les personnes qui consomment des drogues et laissé la légalisation du cannabis se réaliser ailleurs ? Pourquoi, hier comme aujourd'hui, la question de la consommation et du trafic des drogues illégales est-elle associée à autant de peurs, de débats et de controverses dans les médias, en politique et chez les professionnels ? Et, surtout, trouvera-t-on en Suisse un jour le moyen de faire la paix avec ces drogues plutôt que de leur faire inlassablement une guerre perdue d'avance ? Elle invite les personnes que ce sujet intéresse à consulter les papiers qu'elle dépose sur la table à l'entrée de la salle et espère que cet ouvrage apportera quelques connaissances supplémentaires sur ce sujet critique.

Mme S. Dohr remarque qu'un vélo rouge en piteux état est accroché depuis plusieurs mois à un poteau devant l'entrée de la Maison du Conseil. Pour l'image de la Maison du Conseil, elle demande au municipal responsable du dicastère concerné de s'occuper de ce vélo qui traîne.

M. V. Marinelli souhaite terminer sur une note positive et féliciter le ou la fleuriste pour les arrangements de ce soir, qu'il trouve particulièrement beaux. M. V. Imhof, municipal, précise que ces décorations sont l'œuvre du service des espaces verts (applaudissements du Conseil).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h40.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard  
Président



Carole Dind  
Secrétaire

